



FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - Année 2024

Concernant l'utilisation du pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitations dérogatoires à la réglementation d'urbanisme

Région administrative **Montréal**
MRC **Hors MRC**
Municipalité **Dorval**

NO. DE LOT(S)	NO. DE RÉSOLUTION	AUTORISATIONS ACCORDÉES	NOMBRE DE LOGEMENTS PRÉVUS AU PROJET	NOMBRE DE LOGEMENTS AMÉNAGÉS	DEMANDES REFUSÉES
1 523 331	CM2409 398	<ul style="list-style-type: none">• Permettre un bâtiment principal de 4 étages;• Permettre un bâtiment principal avec un coefficient d'occupation du sol de 2,5;• Permettre l'implantation d'un bâtiment principal avec chacune des marges latérales pouvant être de 1,5 mètre;• Permettre un recul de 0,5 mètre entre le stationnement souterrain et les limites de terrain;• Permettre les appareils de climatisation en cour avant à condition que ceux-ci s'intègre à l'architecture du bâtiment;• Permettre un transformateur électrique sur socle en cour latérale, à condition qu'il soit dissimulé derrière un écran végétal ;• Permettre l'aménagement de cases de stationnement en empiétant dans la marge avant sur le lot 1 523 332;• Permettre que l'espace de stationnement du lot 1 523 332 ne soit pas situé sur le même terrain que l'usage desservi;• Autoriser un ratio de cases de stationnement de 0,3 par logement;• Autoriser que le projet ne soit pas assujéti à la compensation exigée pour un projet de redéveloppement;• Autoriser que le projet ne soit pas assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCM-60C-2015.	82		